

DEPARTEMENT SEINE MARITIME
CANTON Canteleu
COMMUNE CANTELEU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N° DEC-0165/22
INFORMATION

Direction des Services Techniques -

Nous, Mélanie BOULANGER,
Maire de la commune de CANTELEU

VU :

- la délibération DE-76/22 prise en séance du Conseil Municipal du 13 juin 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 3 au lot n° 4 : couverture zinc pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,
- la délibération DE-77/22 prise en séance du Conseil Municipal du 13 juin 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 2 au lot n° 8 : métallerie pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,
- la délibération DE-78/22 prise en séance du Conseil Municipal du 13 juin 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 1 au lot n° 9 : menuiseries intérieures / mobilier / signalétique pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,
- la délibération DE-79/22 prise en séance du Conseil Municipal du 13 juin 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 3 au lot n° 10 : cloisons / doublages / isolation / chape sèche pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,
- la délibération DE-80/22 prise en séance du Conseil Municipal du 13 juin 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 3 au lot n° 13 : électricité pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,
- la délibération DE-81/22 prise en séance du Conseil Municipal du 13 juin 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 3 au lot 14 : plomberie / chauffage / ventilation pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,
- la délibération DE-82/22 prise en séance du Conseil Municipal du 13 juin 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 1 au lot n° 17 : travaux de VRD pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert.

CONSIDERANT QUE :

- Madame le Maire a signé les avenants conformément aux délibérations susvisées,
- Ces pièces doivent être déposées en Préfecture pour le Contrôle de Légalité.
- Oxyad, logiciel de gestion des actes administratifs de la commune, permet seul de transmettre par voie dématérialisée ces documents,

- Pour information, les entreprises concernées sont :

- * Entreprise BOUTEL COUVERTURE (76230 Quincampoix)
- * Entreprise BURAY & FILS (76270 Neufchâtel en Bray)
- * Entreprise LA FRATERNELLE (14102 Lisieux)
- * Entreprise MGD ENDUIT (76380 Canteleu)
- * Entreprise CEGELEC SDEM (76203 Dieppe)
- * Entreprise DEVILLOISE DE CHAUFFAGE (76150 Maromme)
- * Entreprise SEINE TP (76960 Notre Dame de Bondeville)

DECIDE :

ARTICLE 1er : Les avenants sont annexés à la présente décision pour permettre à la Préfecture d'exercer son contrôle de légalité.

ARTICLE 2 : La présente décision-information sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Mairie et transmise au représentant de l'Etat dans le département.

FAIT A CANTELEU, le 28 juin 2022

Le Maire



Mélanie BOULANGER

Loi du 2 mars 1982

ACTE EXECUTOIRE

Exécutoire le : 28/06/2022

Affichage le :

Notification le :

Préfecture le : 28/06/2022

ID DEMAT : 076-217601574-20220628-
lmc1H11243H1-AR